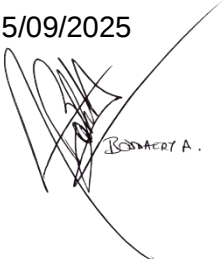




REGLEMENT TECHNIQUE & SPORTIF 2025/2026

Discipline Pole Dance et Arts aériens

Rédaction : Pour le pôle : Pole Dance (Agnès Boddaert) Date : 25/09/2025 Visa 	Contrôle : Pour la Direction Technique Nationale (Gilbert Avanzini) Date : 25/09/2025 Visa 	Validation : Pour le Comité Directeur de la FFDanse (Charles FERREIRA) Date : 25/10/2025 Visa 
--	---	---

Suivi des modifications

Version	Date	Description des modifications
1.0	05/05/2025	Version initiale
1.1	25/09/2025	Pour la saison 2025/2026 Mise en forme de la réglementation sportive et technique et modifications et précisions : Chap 2.1 réglementation sportive Clarification des justificatifs à fournir pour les catégories para. Chap 3.1 Clarification quant à la délivrance de titre de champion de France, titres que pour les catégories élites. Redéfinition des découpages régionaux pour équilibrer les participants en championnats interrégionaux. Ajout de l'obligation d'avoir participer à son championnat interrégional pour pouvoir participer à une compétition internationale dans la saison. Chap 3.2 réglementation technique Ajout de faits pouvant amener à des pénalités.

Table des matières

RÈGLEMENT SPORTIF	4
CHAPITRE 1 – PRESENTATION	4
1. GENERALITES	4
2. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE	4
CHAPITRE 2 - TYPES D'ÉPREUVES ET CATEGORIES D'ÂGE	5
1. CATEGORIES	5
CHAPITRE 3 – DISPOSITIONS GENERALES	7
1. ACCESSIBILITE A LA COMPETITION	7
2. TYPE DE COMPETITIONS OUVERTES	9
3. NSCRIPTIONS ET DESISTEMENTS	10
4. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES TITRES	10
5. OBLIGATIONS DES STRUCTURES ORGANISATRICES	11
RÈGLEMENT TECHNIQUE	12
CHAPITRE 1 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION	12
1. LES BARRES OU POLES	12
CHAPITRE 2 – MUSIQUES, TENUES ET PENALITES	12
1. CHOIX MUSICAL	12
2. COSTUMES	13
3. CHAUSSURES	13
4. ACCESSOIRES ET PRODUITS DIVERS	14
CHAPITRE 3 – CRITERES DE JUGEMENT	15
1. ARTISTIQUE	15
2. TECHNIQUE	15
CHAPITRE 4 – REGLEMENT DES JUGES	17
1. COMPOSITION D'UN CORPS ARBITRAL	17
2. SYSTEME DE NOTATION	17
ANNEXE 1 - CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION	19
CHAPITRE 1 – CHARTE DE SECURITE DES COMPETITIONS	19
1. GENERALITES	19
2. ESPACE SCENIQUE	19
3. STRUCTURES ET BARRES DE POLES	22
4. MATERIEL ET ACCESSOIRES	24

RÈGLEMENT SPORTIF

CHAPITRE 1 – PRESENTATION

1. GENERALITES

Le présent règlement s'applique à toutes les compétitions sous l'égide de la Fédération Française de Danse. Il est valable tout au long de la saison de compétition.

Pour certaines raisons (modification du règlement international par exemple), ce règlement pourrait être modifié en cours de saison et sa nouvelle version serait applicable dès sa diffusion.

Lors des compétitions, des modifications mineures peuvent être décidées par le juge arbitre après accord de l'ensemble des membres du corps arbitral présent.

2. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

La pole dance est un mélange de danse, de figures aériennes et d'acrobaties, essentiellement autour de et sur une ou plusieurs barres métalliques verticales, généralement d'un diamètre de 38 à 45 millimètres. Ces barres peuvent être fixes, ou bien tourner librement autour de leur axe, en fonction de la poussée exercée par la danseuse ou le danseur.

C'est une discipline gymnique extrêmement physique, officiellement reconnue depuis peu en tant que sport en Europe. Elle exige une force et une souplesse réelles pour évoluer librement et avec grâce, mais elle peut également prendre une forme très artistique et créative.

La discipline POLE regroupe les styles suivants :

- POLE DANCE, mettant en avant les qualités artistiques et chorégraphiques du danseur, sans pour autant oublier les techniques aériennes et acrobatiques
- POLE SPORT, dans lequel sont recherchées avant tout les qualités physiques et gymniques de l'athlète. (Cette dernière sera introduite prochainement avec un règlement spécifique dédié, le Code de Pointage POSA).

La discipline ARTS AERIENS regroupe : cerceau aérien (ART et SPORT), tissu aérien (ART), hammock aérien (ART) et Flying pole (ART et SPORT)

Les Championnats de France de Pole Dance et de Pole Sport seuls permettent aux poleuses et poleurs français de se qualifier pour le World Pole Art et pour le World Pole Sports POSA (World Pole Sports & Art Fédération), sauf dérogation spéciale détaillée dans le Règlement Sportif, au chapitre 6 "Accessibilité".

CHAPITRE 2 - TYPES D'ÉPREUVES ET CATEGORIES D'ÂGE

1. CATEGORIES

Solo :

- Junior 1 mixte 10-13 ans
- Junior 2 mixte 14-17 ans
- Adultes hommes 18-39 ans
- Adultes femmes 18-39 ans
- Master 1, femmes 40-49 ans
- Master 1, hommes 40-49 ans
- Master 2 femmes 50 et plus
- Master 2 hommes 50 et plus
- Parapole adulte (18 ans et plus, Masters 1 & 2 compris) : [voir ci-dessous](#)

Duo (femmes, hommes, mixtes) :

- Doubles junior 2 mixte (14-17 ans)
- Doubles adultes (18 ans et plus, Masters 1 & 2 compris)

L'âge pris en compte est l'âge obtenu durant la saison (ex : si la compétition est le 25 janvier et que le concurrent a 18 ans le 3 mai, il participera dans la catégorie adulte).

Définition des sous catégories de Parapole

Les critères minimums d'handicap et les sous-catégories de Parapole sont identiques à celle de la POSA (Code de Pointage) ; [L'athlète doit pouvoir fournir une carte d'invalidité et/ou un certificat médical faisant mention de son handicap établi par un médecin du sport agréé ou faire une demande de dérogation auprès de la fédération](#)

– Déficiência visuelle

La vision est affectée par une déficiencia de la structure de l'œil, des nerfs optiques ou des voies optiques, ou du cortex visuel du système nerveux central.

– Altération de la capacité musculaire

Les déficiencias de cette catégorie ont en commun une force réduite générée par la contraction d'un muscle ou de groupes de muscles, comme les muscles d'un membre, d'un côté du corps ou de la moitié inférieure du corps. Les exemples d'affections incluses dans cette catégorie sont la paraplégie et la quadriplégie, la dystrophie musculaire, la post-poliomyélite et le spina-bifida.

– Altération de l'amplitude des mouvements

L'amplitude des mouvements d'une ou plusieurs articulations est réduite de manière systématique, par exemple en raison d'une arthrogrypose. Toutefois, l'hypermobilité des articulations, l'instabilité articulaire et les affections aiguës entraînant une réduction de l'amplitude des mouvements, comme l'arthrite, ne sont pas considérées comme des déficiencias admissibles.

- Déficiência d'un membre

Il y a une absence totale ou partielle d'os ou d'articulations à la suite d'un traumatisme (par exemple une amputation traumatique), d'une maladie (par exemple un cancer des os) ou d'une déficiencia congénitale des membres (par exemple une dysmélie)

- Différence de longueur des jambes

En raison d'une déficiencia congénitale ou d'un traumatisme, le déficit osseux se produit dans une seule jambe.

- Petite taille

La taille verticale est réduite en raison de dimensions anormales des os des membres supérieurs et inférieurs ou du tronc, par exemple en raison d'une achondroplasie ou d'un dysfonctionnement de l'hormone de croissance.

- Hypertonie

L'hypertonie est une affection marquée par une augmentation anormale de la tension musculaire et une réduction de la capacité d'étirement d'un muscle. L'hypertonie peut résulter d'une blessure, d'une maladie ou d'une affection impliquant des dommages au système nerveux central. Lorsque cette affection se manifeste chez des enfants de moins de deux ans, on parle souvent d'infirmité motrice cérébrale, mais elle peut aussi être due à une lésion cérébrale (par exemple, un accident vasculaire cérébral ou un traumatisme) ou à la sclérose en plaques.

- Ataxia

L'ataxie est un signe et un symptôme neurologique qui consiste en un manque de coordination des mouvements musculaires. Lorsque cette affection se manifeste chez des enfants de moins de deux (2) ans, on utilise souvent le terme d'infirmité motrice cérébrale, mais elle peut aussi être due à une lésion cérébrale (par exemple, un accident vasculaire cérébral ou un traumatisme) ou à la sclérose en plaques.

- Athetosis

Peut varier d'un dysfonctionnement moteur léger à grave. Elle se caractérise généralement par des mouvements déséquilibrés et involontaires et par une difficulté à maintenir une posture symétrique. Lorsque l'affection survient chez des enfants de moins de deux ans, on utilise souvent le terme d'infirmité motrice cérébrale, mais elle peut également être due à une lésion cérébrale (par exemple, un accident vasculaire cérébral ou un traumatisme).

CHAPITRE 3 – DISPOSITIONS GENERALES

1. ACCESSIBILITE A LA COMPETITION

Sélection pour toutes compétitions :

- L'âge pris en compte est celui que l'athlète aura au cours de la saison sportive, qui se termine le 31 août de chaque année.
- Tous les candidats doivent être porteurs d'une licence de la Fédération Française de Danse à jour. (Licence B)
- Les candidats étrangers résidant en France peuvent participer aux compétitions

Sélection pour le Championnat de France :

Grâce au développement de la discipline au niveau territorial, le nombre de candidats pour les championnats régionaux et interrégionaux augmentent inexorablement, et ce dans toutes les catégories.

Les 3 plus hauts scores (médaillés d'or) pour chaque catégorie et pour chaque grande région (Nord, Sud et Outre-mer) seront sélectionnés pour la finale du championnat de France, à condition d'obtenir les notes minimales qualifiantes.

A partir de janvier 2020, et pour garantir le plus haut niveau lors du championnat de France, un score minimum sera demandé aux athlètes pour la sélection en finale.

- Adultes femmes, Adultes hommes, Doubles mixtes (18-39 ans) , Junior B mixtes (14-17 ans) et Doubles Juniores 2 mixtes (14-17 ans) : 40 points
- Masters 40+ femmes, Masters 40+ hommes : 38 points
- Junior A mixtes (10-13 ans), Masters 50+ femmes et Masters 50+ hommes : 36 points

Les compétiteurs médaillés d'or dans leur catégorie n'ayant pas obtenu ce score minimum conserveront leur médaille et le titre de champion régional ou interrégional, mais ne seront pas finalistes au Championnat de France

Titre de champion et vice-champion de France :

Seront titrés les athlètes médaillés des divisions Elite, dans les catégories où un minimum de 3 candidats sont présentés.

Les médaillés de la division Amateur ne pourront pas prétendre au titre de champion de France. Ils seront médaillés et sélectionnés aux compétitions internationales, à condition d'avoir obtenu la note minimale qualifiante de 30 points.

Découpage des régions pour les championnats interrégionaux de pole dance

- **Championnat Interrégional Nord-Ouest** : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Île de France
- **Championnat Interrégional Nord-Est** : Hauts de France, Grand-Est, Bourgogne-Franche Comté
- **Championnat Interrégional Sud-Ouest** : Nouvelle Aquitaine, Occitanie (sauf Gard et Hérault)
- **Championnat Interrégional Sud-Est** : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, ainsi que Gard et Hérault
- **Championnat Interrégional La Réunion/Polynésie** : (La Réunion, Ile Maurice, Mayotte, Polynésie)
- **Championnat Régional Antilles/Guyane** : Antilles françaises, Guyane

En suivant ce nouveau découpage, et parce que le nombre de places en finale ne peut excéder une trentaine de compétiteurs, sont qualifié.e.s d'office pour le Championnat de France : le plus haut score de chaque zone (Nord, Sud, Outre-mer), médaillés d'or (et/ou résidents étrangers), pour chaque catégorie, à condition d'avoir obtenu les minimas.

Et parce que nous savons bien qu'il y a moins de candidats dans certaines catégories, nous avons souhaité depuis quelques années - toujours dans un souci d'ouverture - ouvrir l'accès en finale à davantage de candidat.e.s, en priorité dans les catégories adultes femmes, adultes hommes et adultes doubles. Le nombre de places pour les repêché.e.s dépend du nombre total de places disponibles en finale.

Seront donc "repêchés" en priorité les médaillés d'or (et/ou les scores au-dessus de ceux des médaillés d'or pour les résidents étrangers) de l'autre région, pour chaque zone, afin de favoriser l'ouverture de la compétition dans les différentes régions.

Autre nouveauté depuis 2023 : 2 nouvelles catégories, Parapole (handisport) Adultes, et Junior B Doubles, ce qui bien sûr limite d'autant le nombre de places disponibles en finale pour les repêchages.

Étrangers résidant en France :

- Les compétiteurs étrangers peuvent concourir, s'ils sont officiellement résidents, et se qualifier pour le national ou l'international, mais ils ne feront pas partie du classement. Un prix spécial du jury pourra cependant leur être attribué, s'ils font partie des meilleurs scores dans leur catégorie.
- Les titres de champion.ne ou vice-champion.ne de France, ainsi que les médailles, ne seront pas attribuées aux candidats étrangers. Ils seront attribués aux compétiteurs de nationalité française suivants dans le classement de la compétition.

Sélection pour les championnats d'Europe et du Monde :

En pole dance division élite : Les 3 premiers de chaque catégorie au championnat de France sont qualifiés au championnat d'Europe et au championnat du Monde de la même année.

En pole dance division amateur : La sélection sera faite par l'envoi de vidéos qui seront jugées par un panel. Les vidéos doivent respecter les critères de la division amateur POSA (Pas de figure de valeur supérieure à 0.5 pts sauf une figure bonus possible de valeur comprise entre 0.6 et 1.0 pts). Les vidéos des championnats Interrégionaux peuvent être proposées, à condition de respecter le règlement des sélectifs, et d'avoir obtenu un minimum de 25 points au championnat inter régional.

Les athlètes auront obligation de participer au championnat interrégional pour pouvoir faire partie de la sélection française aux championnats internationaux de la saison.

En aérien Art division amateur et élite : La sélection sera faite par l'envoi de vidéos qui seront jugées par un panel. Les vidéos doivent respecter les critères des catégories et des divisions du règlement POSA.

Cas particulier : Pour les catégories suivantes, la sélection se fera cette année en vidéo également, que ce soit en pole dance ou en aérien :

- Solo benjamin/minime (Junior varsity)
- Trios, Groupes, Duos adulte/Junior 2.

Rappel : Tout athlète amateur ayant été médaillé au championnat du Monde est automatiquement qualifié en division élite au championnat du monde l'année suivante.

Tout athlète amateur ayant obtenu une note supérieure à 105 pts au championnat d'Europe et/ou au championnat du Monde Sport, et 190 pts au championnat d'Europe et/ou au championnat du Monde Art, ne peut pas se présenter en division amateur l'année suivante et devra obligatoirement s'inscrire en division élite.

2. TYPE DE COMPETITIONS OUVERTES

- Sélectifs inter-régionaux :
 - 2 pour le nord (Nord-Ouest, Nord-Est)
 - 2 pour le sud (Sud-Ouest, Sud-Est)
 - 1 pour la région Antilles-Guyane
 - 1 pour la Réunion, Mayotte et la Polynésie
- Le Championnat de France de Pole Dance
- Le Championnat de France de Pole Sports

- Sélectif vidéos pour les compétitions internationales en disciplines aériennes Art, et pour les catégories Amateur en pole dance.

3. INSCRIPTIONS ET DESISTEMENTS

Les inscriptions pour les sélectifs inter-régionaux, qui mènent au Championnat de France, se feront directement auprès des organisateurs.

Les frais de participation aux Sélectifs et Championnats sont les suivants :

- **25€ pour les catégories SOLO**
- **45€ pour les catégories DUO**

Les frais de participation au Championnat de France sont les suivants :

- **45€ pour les catégories SOLO**
- **70€ pour les catégories DUO**

Les frais de participation aux sélectifs vidéos sont les suivants :

- **15€ pour les catégories SOLO**
- **25€ pour les catégories DUO**

Désistement :

Il sera pris en compte jusqu'à 1 mois avant le Sélectif, avec présentation d'un justificatif médical ou professionnel le cas échéant. Au-delà, ou à défaut de justificatif recevable, il sera considéré comme forfait.

4. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES TITRES

Le classement sera établi par le jury suivant les notes obtenues, avec attribution d'une médaille d'or pour les premiers, une médaille d'argent pour les deuxièmes et une médaille de bronze pour les troisièmes.

Lors d'un championnat territorial, le titre est décerné dès lors qu'un licencié participe à la compétition.

Lors d'un championnat de France, il faut au minimum 3 candidats participant à la compétition pour que le titre national soit attribué.

Les titres de champion et vice-champion seront attribués uniquement en championnat de France élite.

Étrangers résidant en France :

- Les compétiteurs étrangers peuvent concourir, s'ils sont officiellement résidents, et se qualifier pour le national ou l'international, mais ils ne feront pas partie du classement. Un prix spécial du jury pourra cependant leur être attribué, s'ils font partie des meilleurs scores dans leur catégorie.

Les titres de champion.ne ou vice-champion.ne de France, ainsi que les

médailles, ne seront pas attribuées aux candidats étrangers. Ils seront attribués aux compétiteurs de nationalité française suivants dans le classement de la compétition.

5. OBLIGATIONS DES STRUCTURES ORGANISATRICES

- Enregistrer la date de leur compétition sur l'agenda fédéral depuis leur espace affilié, et informer leur comité régional FFDanse de la date.
- Utiliser les supports communication mis à disposition par la fédération pour la conception de leur affiche, et doivent obtenir validation de leur affiche par la référente de la discipline et l'équipe communication de la fédération avant diffusion
- Contacter le panel de juges défini par la référente juge. Organiser le déplacement, hébergement et repas des juges.
- Insérer dans leur règlement et leur communication un renvoi vers la page fédérale regroupant les règlements sportifs de la discipline
- Se référer au briefing type donné en amont par l'équipe fédérale pour le briefing du championnat et les points importants à diffuser aux athlètes
- Anticiper et assurer la communication entre la table des juges, la régie et la présentation
- S'assurer que les prestations seront filmées et photographiées.
- Faire parvenir aux compétiteurs les vidéos après la compétition, dans un délai maximum de 1 mois
- Faire parvenir à l'équipe fédérale une sélection de photos du championnat, ainsi que les vidéos
- En cas de problème rencontré lors du championnat, que ce soit organisationnel (problème de structure, de logistique, de comportement de candidat), l'organisateur doit en informer immédiatement le Head Judge.
- Tout problème concernant un championnat pendant ou après (ex : défaillance au niveau photos/vidéos ; comportement de candidat suite aux classements...) doit être signalé à la référente de discipline.

RÈGLEMENT TECHNIQUE

CHAPITRE 1 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. LES BARRES OU POLES

Deux poles seront disposées sur la scène pendant la compétition, l'une en mode statique (ne tournant pas sur elle-même) et l'autre en mode « spinning » ou rotatif, tournant librement sur son axe dans les deux sens.

- Quand on se situe face à la scène, dans le public, la barre en spinning se situe à droite, et la barre statique à gauche.
- Ce seront des barres, en chrome, en acier inoxydable (stainless steel) ou en laiton, de 45 millimètres de diamètre. Les barres seront espacées de 2,50 à 3 mètres (l'espacement conseillé étant de 3 mètres), et mesurent entre 3,50 et 4 mètres de hauteur.
- Les barres doivent impérativement provenir d'une marque professionnelle de barres de pole dance, et être dépourvues du système X-Lock.
- Les deux barres devront être utilisées par chaque concurrent de manière équilibrée au cours de la performance.

Pour les détails techniques concernant l'installation et de la fixation des poles sur une scène, dans le cadre d'un événement officiel fédéral, se référer impérativement au cahier des charges figurant en « annexe 1 » de ce règlement.

CHAPITRE 2 – MUSIQUES, TENUES ET PÉNALITÉS

1. CHOIX MUSICAL

- Les concurrents peuvent choisir librement leur accompagnement musical, qui peut être un montage de morceaux différents de divers artistes, ou un morceau unique.
- La performance complète devra durer au moins trois minutes (3mn) et au maximum quatre minutes (4mn) pour les catégories Adultes et Master, et entre deux minutes trente (2,30) et trois minutes (3mn) pour les catégories Juniors. Une durée courte proche de deux minutes trente pour les Juniors, et de trois minutes pour les Adultes

et Masters, ne sera pas pénalisante.

- L'originalité du choix musical et l'harmonie entre la chorégraphie et la musique seront particulièrement appréciées.
- Chaque candidat devra envoyer sa musique, dans sa version finale (morceau original ou montage), en respectant la date limite d'envoi donnée par les organisateurs au moment de l'inscription à la compétition.

2. COSTUMES

Le costume peut être simple, voire sobre, mais il doit y avoir un costume, car il fait partie intégrante de la présentation lors de la performance.

- L'adéquation entre ce costume et l'expression générale lors de la performance sera prise en compte par le jury dans la note artistique « présentation ».
- Les shorts, jupes et robes sont autorisés.
- Les transparences dans le costume sont admises tant qu'elles ne concernent pas la poitrine, les fesses ou la région pubienne. La nudité de ces mêmes zones (exceptée la poitrine pour les hommes) durant la performance donnera lieu à la disqualification immédiate du concurrent. Pour la même raison, sont interdits les strings ou les « bas de bikini » sauf s'ils sont de style « shorty ». Les brassières et hauts type soutien-gorge, s'ils sont suffisamment couvrants et opaques, sont acceptés.
- Les pantalons et leggings, les bottes et chaussures montant au-dessus de la cheville, ainsi que les vêtements en cuir, simili cuir ou vinyle (ainsi que rubber, latex, PVC...) sont interdits, car ils donnent un avantage certain en termes de prises sur la barre, par rapport aux autres candidats.
- Pour cette même raison, les gants et les mitaines sont interdits, sauf éventuellement pour les cas d'hyperhydrose des mains importante et avérée, attestée par certificat médical.
- Il est également possible de retirer un seul élément de costume au cours de la performance, à condition que l'ensemble du costume restant demeure parfaitement décent, et continue de répondre aux critères énoncés ci-dessus.
- L'utilisation de ruban adhésif ou de colle spéciale permettant au vêtement de rester en place pendant tout le show est recommandée.

3. CHAUSSURES

- Les chaussures peuvent être à talon, avec ou sans plate-forme.

- Les chaussures et chaussons de danse ou de sport, sont également autorisés.
- Les concurrents peuvent aussi exécuter leur performance pieds nus.
- Seules les bottes et chaussures montantes au-dessus de la cheville sont proscrites, en raison de l'avantage qu'ils procurent en termes de prise.

4. ACCESSOIRES ET PRODUITS DIVERS

a) ACCESSOIRES

- **Les accessoires** : de type chapeau, lunettes, boa, cravate, cape, canne... sont désormais autorisés dans le cadre de la compétition, à raison de 2 (deux) accessoires par candidat.
- Les bijoux sont proscrits pour des raisons de sécurité, à l'exception des colliers « ras de cou »
- L'usage de tables ou de chaises est en revanche interdit.

b) PRODUITS DIVERS

- Les produits à base de magnésie, poudres et lotions, permettant une meilleure prise en réduisant la transpiration, notamment au niveau des mains, sont autorisés (grip aids). Tous les produits collants, qu'ils soient sous forme de résine, spray ou lotion sont interdits (Tous les Monkey grips sont formellement interdits).
- Aucune colle n'est autorisée, car il faut ensuite beaucoup de temps et des produits abrasifs pour l'éliminer de la surface des barres, ce qui est impossible pendant une compétition. De plus, ces produits deviennent vite contre productifs, et pénalisent ensuite les autres candidats, en se déposant sur les barres, et sont trop difficiles à éliminer totalement dans le temps imparti. **Le non-respect de cette règle, signalé par les pole cleaners, mènera à la disqualification immédiate du concurrent incriminé.**

En cas de doute sur l'utilisation d'un produit, le produit devra être présenté au Head Judge entre les répétitions et le temps de compétition.

Se reporter à l'annexe sur les grips pour la liste détaillée.

CHAPITRE 3 – CRITERES DE JUGEMENT

Les juges inscrivent des points sur les feuilles de juges de la FFDanse.

Les points, donnés par les juges, sont des notes de valeurs (et non d'appréciation) qui correspondent à des critères précis évaluant ainsi l'ensemble des qualités que les danseurs doivent avoir.

La note doit être détaillée. Dans tous les cas, le président du jury pourra demander à un juge de justifier une note attribuée à un athlète.

Le classement et le départage des compétiteurs dans tous les tours se font grâce à la moyenne des notes que les juges établissent. Dans le cas où il y a un score égal entre 2 athlètes, le président du jury prendra la décision en prenant la valeur d'un des critères pour départager les danseurs.

1. ARTISTIQUE

L'apparence du concurrent doit être de nature à captiver l'intérêt du public et des juges, sans jamais être vulgaire ni indécente

- La cohérence entre la présentation générale du candidat et le thème de sa performance sera un atout essentiel.
- Le deuxième aspect est le contact visuel du candidat avec l'auditoire (le regard, les expressions du visage, la présence en général sur la scène) qui doit également attirer et retenir l'attention de l'assistance.
- L'élégance, la fluidité et la propreté d'exécution de chaque figure, ainsi que la grâce et la créativité de la chorégraphie seront déterminants pour la notation.
- Le programme devra comporter une partie d'enchaînement au sol (floorwork). L'interprétation artistique devra être en accord avec la musicalité et le thème de la performance.

- La musicalité de la chorégraphie est essentielle à chaque instant de la performance.

Nombre de points au total pour l'artistique : 30

2. TECHNIQUE

Afin de permettre au jury et au public de se concentrer sur l'aspect technique, ce qui est indispensable dans le cadre d'une compétition, les concurrents devront éviter de « chantonner » avec leur musique d'accompagnement.

- L'enchaînement des mouvements devra incorporer de façon fluide des transitions, des spins et des tricks, ainsi que des poses à la barre et des parties dansées.
- La souplesse, la force, l'équilibre, l'agilité, l'amplitude et la précision dans le mouvement devront être mis en avant aussi bien dans les transitions que dans les tricks et les spins eux-mêmes.
- La propreté d'exécution de chaque mouvement sur les poles, ainsi que l'esthétique des lignes sont recherchées et appréciées dans la notation.
- L'originalité dans la combinaison des tricks, spins et holds sur et autour de la barre, la variété des figures et leur niveau de difficulté (notamment en termes de force, souplesse, agilité, équilibre...) seront pris en compte, afin de juger du niveau de compétence des concurrents, ainsi que de leur maîtrise.

Nombre de points au total pour la technique : 30

Attention : Les fautes suivantes donneront lieu à des pénalités (déductions de points de 0,5 à 5), pouvant aller jusqu'à la disqualification : glissades, pertes de grip (prises des mains ou du corps), hésitations involontaires, trébuchements, chutes, pertes d'équilibre, s'essuyer les mains sur le corps ou sur le costume, dysfonctionnements du costume nudité partielle - volontaire ou non - des parties du corps à caractère intime, accessoire(s) non autorisé(s), non-respect de la durée de la prestation, non-respect du règlement de manière générale, non-présentation sur scène au moment de son passage, thèmes non-autorisés (violence excessive, racisme ou sexisme, sexualité explicite, vulgarité...)

Pourront également donner lieu à des pénalités (déductions de points pouvant aller jusqu'à la disqualification ou l'arrêt de la performance) :

- Non-respect du règlement en amont de la compétition (envoi en retard des documents à l'organisation, utilisation de musiques ne respectant pas les critères de durée de la catégorie, utilisation d'un matériel de cleaning des barres autre que

- celui mis à disposition par l'organisation)
- Absence lors du briefing des candidats par l'organisation
 - Prise de risque non maîtrisée sur scène (l'athlète qui présente dans sa performance un nombre d'éléments non maîtrisés mettant en danger sa propre sécurité pourra voir sa prestation arrêtée par le Head Judge).
 - Non-respect du règlement par le coach désigné par l'athlète.

CHAPITRE 4 – REGLEMENT DES JUGES

1. COMPOSITION D'UN CORPS ARBITRAL

Pour toute compétition (Sélectif, Championnat, ...), le corps arbitral sera composé de :

- 5 juges :
 - 2 artistiques
 - 3 techniques (dont 1 président du jury)
- 1 scrutateur (+ 1 assistant optionnel pour le national)

2. SYSTEME DE NOTATION

Technique :

- **Difficulté des tricks impliquant la souplesse** (un élément de souplesse est défini par la réalisation d'un écart latéral, facial, fermeture jambes serrées ou en écrasement, ouverture de hanche, dos, poitrine, épaule ainsi que la cambrure) : **5pts**
- **Difficulté des tricks impliquant la force** (réalisation d'un mouvement ou maintien nécessitant de la force : drapeaux, lifts, poses de gainages, spins en static) : **5pts**
- **Difficulté des tricks impliquant l'agilité et la précision dans la vitesse** (mouvements dynamiques avec prise d'élan ou création de momentum rapide pour le réaliser; seront jugées l'explosivité, agilité, et la maîtrise du risque) : **5pts**
- **Précision et propreté d'exécution des mouvements** (tenue des lignes pendant tout le mouvement, sans gestes parasites, l'angle choisi des mouvements, la fluidité et l'extension des lignes) : **5pts**
- **Fluidité dans les transitions entre les mouvements** (nombre de tricks enchainés, fluidité, originalité des tricks ou transitions, grâce, contrôle, rotation, et cohérence avec la chorégraphie) : **5pts**
- **Originalité des tricks et/ou des combinaisons** (mouvement inédit ou rarement vu en compétition, réinterprétation ou réadaptation d'un mouvement connu, ou manière originale d'enchaîner les mouvements) : **5pts**

Pénalités :

Pour les fautes techniques le président du jury pourra déduire de 1 à 5 points sur la globalité de la note technique.

Les fautes qui donnent lieu à des pénalités (déductions de points), pouvant aller jusqu'à la disqualification, sont les suivantes :

- Glissades, pertes de grip (prises des mains ou du corps)
- Hésitations involontaires
- Trébuchements
- Chutes, pertes d'équilibre
- S'essuyer les mains sur le corps ou sur le costume
- Dysfonctionnements du costume
- Nudité partielle, volontaire ou non, des parties du corps à caractère intime
- Accessoire(s) non autorisé(s)
- Non-respect de la durée de la prestation
- Non-respect du règlement de manière générale
- Non-présentation sur scène au moment de son passage
- Thèmes non-autorisés (violence excessive, racisme ou sexisme, sexualité explicite, vulgarité...)

Artistique :

- **Danse, grâce et fluidité dans les parties dansées** (qualité du mouvement, des lignes, des transitions, originalité et difficulté des mouvements) : **5pts**
- **Chorégraphie et musicalité** (équilibre entre spin, static et floor, variété des mouvements, utilisation de la hauteur de barre et de la scène ; capacité à exprimer une émotion en utilisant la musique) : **5pts**
- **Travail au sol non debout** (variété, originalité et difficulté des mouvement, qualité des mouvements et maîtrise) : **5pts**
- **Expression artistique, créativité/originalité** (originalité du thème de la performance, capacité à transmettre une émotion, une atmosphère, un thème, et à l'interpréter avec justesse), : **5pts**
- **Présentation générale et rapport au public, assurance** (utilisation d'un costume, maquillage et coiffure ; assurance sur scène, contact visuel avec le public) : **5pts**
- **Cohérence histoire/personnage/musique/costume** (adéquation entre l'apparence, le thème de la prestation, le choix musical et l'interprétation) : **5pts**

Obtention du score final :

- Pour la note ARTISTIQUE, c'est le total des notes attribuées par les juges artistiques divisé par 2 (chaque juge attribuant des notes jusqu'à 5 points par critère). La note artistique maximale est de 30
- Pour la note TECHNIQUE, c'est le total des notes des juges technique (y compris le

head judge) divisé par 3 et duquel sont retranchées les pénalités. La note technique maximale est de 30.

- Pour la Note Finale, c'est le total des notes calculées artistiques et techniques. La note finale maximale est de 60.

Soit sur les 5 juges, une note totale maximale de 60 points.

ANNEXE 1

CAHIER DES CHARGES POUR L'INSTALLATION DES POLES

CHAPITRE 1 – CHARTE DE SECURITE DES COMPETITIONS

1. GENERALITES

Le présent règlement s'applique à toutes les compétitions sous l'égide de la Fédération Française de Danse. Il est valable tout au long de la saison de compétition.

Pour certaines raisons (modification du règlement international par exemple), ce règlement pourrait être modifié en cours de saison et sa nouvelle version serait applicable dès sa diffusion.

Lors des compétitions, des modifications mineures peuvent être décidées par le juge arbitre après accord de l'ensemble des membres du corps arbitral présent. Il en sera fait état dans le rapport du président de jury.

La structure organisatrice d'une compétition relevant de la discipline devra se conformer, pour des raisons de sécurité des participants, aux points suivants :

2. ESPACE SCENIQUE

Les événements officiels doivent être organisés dans des espaces adaptés à la pratique, comme les théâtres ou les gymnases.

Il doit y avoir un minimum d'espace devant, derrière, entre et autour des 2 poles, afin que l'évolution sur la scène puisse se faire librement, et sans mettre l'athlète en danger à aucun moment. Si le système de soutien comprend de l'haubanage, les câbles ne doivent

pas gêner les athlètes/performers, quitte à prévoir davantage d'espace autour des poles.

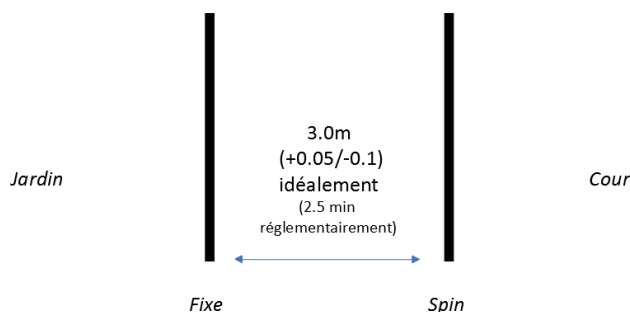
1 – RAPPEL : LES POLES

Règlement technique & Sportif Discipline Pole Dance

- 📁 2 barres X-Pole, Spin coté Cours, Fixe coté Jardin
- 📁 Chrome, Inox, laiton diamètre 45mm.
- 📁 Pas de système X-lock
- 📁 Hauteur 3.5 à 4m
- 📁 Distance entre poles : 2.5 et 3m

Mise en oeuvre

- 📁 Hauteur supérieure à 4m possible (ex. 4.5m)
- 📁 Barres monolithiques
- 📁 Distance entre poles cible 3m [+0.05; -0.1]

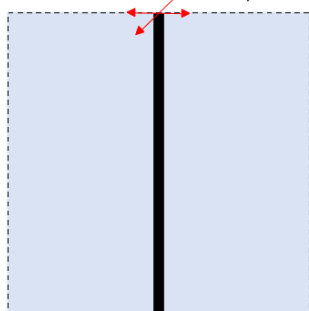


2 – CONTRAINTES DE SECURITE

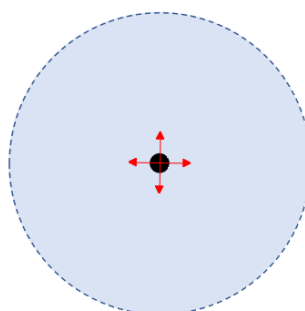
Structure : la structure doit assurer

- 📁 La possibilité de fixer les poles sous pression
- 📁 Garantir une enveloppe cylindrique de rayon de 2m sans obstacle afin de permettre une évolution sans risque des athlètes
- 📁 Eviter les mouvements de translations de la partie supérieure suivant les 2 axes (Cour/Jardin & avant scène/arrière scène)

Zone sans obstacles



Plan vertical



Plan horizontal

Points d'attention

- 📁 Distance aux embases des piliers de la structure
- 📁 Les éléments fixés sur la structure supérieure ne doivent pas être coupants : tige fileté pour fixation de lumière ou autre, une protection par écrou borgne est recommandée



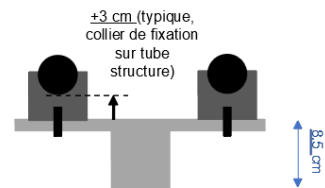
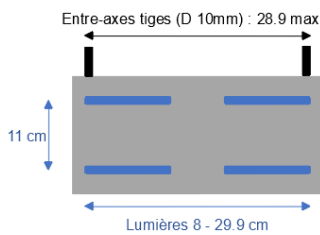
Note importante : Le matériel présenté dans les exemples donnés ici est de la marque Xpole. Il n'y a pas d'obligation à utiliser cette marque, mais les recommandations de sécurité s'appliquent ici de la même manière. L'embase sera donc fournie si le matériel utilisé est de la marque Xpole.

3.1 – INTERFACES – Partie supérieure

La pole vient s'insérer dans une embase

La plage de réglage vertical de la pole (extension par vis sans fin) est de 12 cm (+0.5cm pour la compression)

L'embase est modifiée par une platine d'adaptation permettant la fixation par 4 colliers à la structure tubulaire. La fourniture des colliers est sous la responsabilité prestataire structure ou organisation suivant les cas.



3.2 – INTERFACES – Partie inférieure

La base X-Pole est constituée d'une semelle avec anti dérapant, évitant à cette base de glisser latéralement, sous la compression.

Néanmoins, la compression étant limitée (pour permettre la rotation de la barre spin, et éviter le flambage des poles de grande hauteur), **il est recommandé d'ajouter, en compétition, une fixation par vis**, suivant possibilité technique et autorisation de la salle/théâtre.

Exemple 2 à 4 vis M3 ou M4. Une attention particulière devra être prise pour que la tête de vis ne soit ni coupante ni contondante.



3.3 – INTERFACES –EXCLUSIONS

Le maintien de la pole en partie supérieure par un dôme, en compression, est INTERDIT.



L'utilisation du système X-Lock en partie basse n'est pas autorisé car engendrant des risques de passage de Fixe à Spin ou Spin à Fixe non maîtrisés, en cours de prestation.



3. STRUCTURES ET BARRES DE POLE

Les poles et leur système de soutien

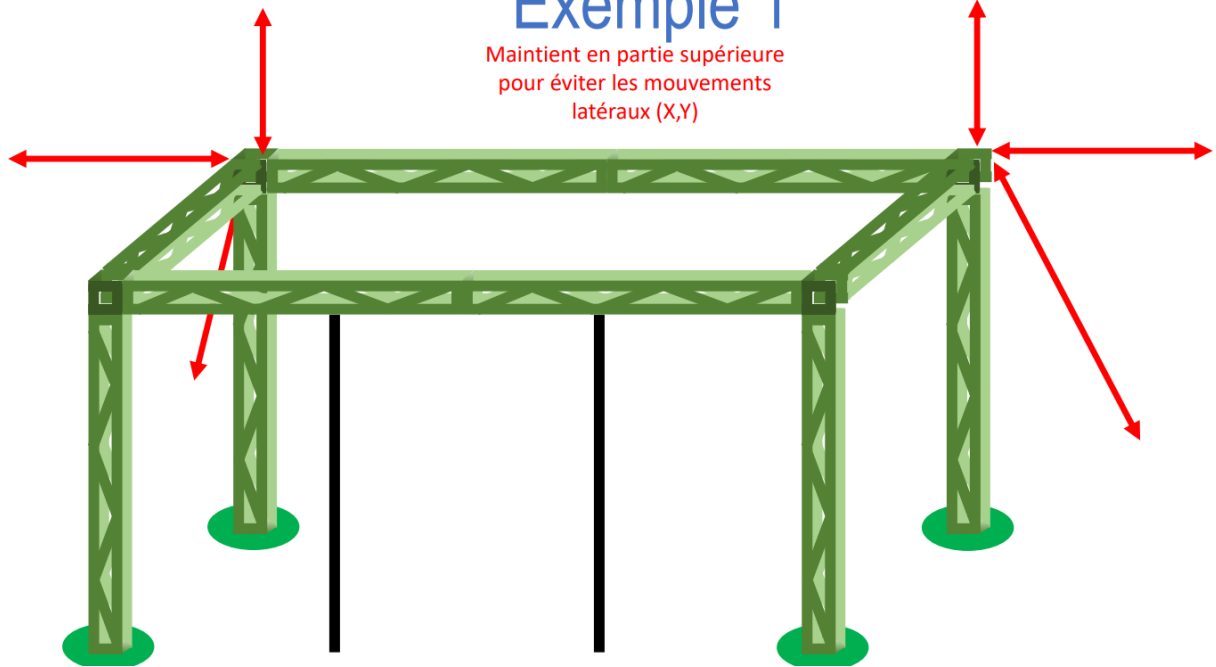
Pour les compétitions officielles, 2 poles au minimum sont exigées, l'une en mode statique et l'autre en mode spinning. Les barres doivent être des poles à **usage professionnel exclusivement**, par opposition à des poles à usage personnel dans un cadre loisir. Les critères pour cela sont très précis :

- Le tube principal doit être d'un seul tenant, ou avec seulement 1 extension en haut au maximum
- Le diamètre de référence pour les compétitions est actuellement de 45mm, la hauteur minimum de 3,50m
- Le matériau doit être de préférence de l'acier inox (stainless steel)
- Les barres doivent être de qualité "studio" ou "compétition", c'est à dire être renforcées par un tube interne (inner dual lining), que ce soit dans la barre elle-même et dans l'extension associée. (un maximum d'une seule extension étant possible)
- Le système d'accroche à la structure de soutien, quelle qu'elle soit, doit être professionnel, agréé par la commission sécurité Pole Dance de la FFDanse. Les "clamps" ou étriers de fixation s'accrochant aux "truss" / structure alu devront être d'un minimum de 150kg de pression. Le système devra impérativement ne pas comporter d'éléments amovibles, rien ne devra / pourra être maintenu par simple "pression". Le barre devra être fixée au sol afin de ne pas pouvoir glisser, et la barre devra être maintenue en haut par un système de serrage adapté (à voir selon la marque du matériel) professionnel. En cas de doute prendre contact avec la personne référente de l'équipe de la FFD.
- Les structures alu devront être des 4 points et non des 3 points.

Montages autorisé de structures :

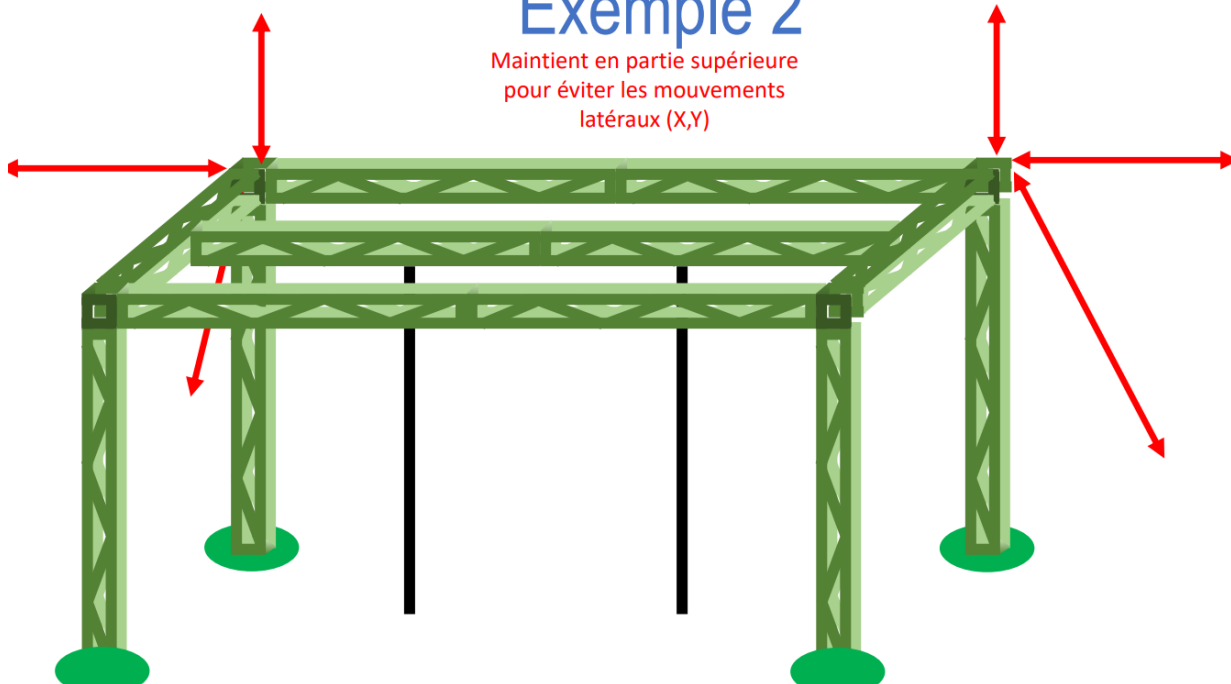
Exemple 1

Maintient en partie supérieure
pour éviter les mouvements
latéraux (X,Y)



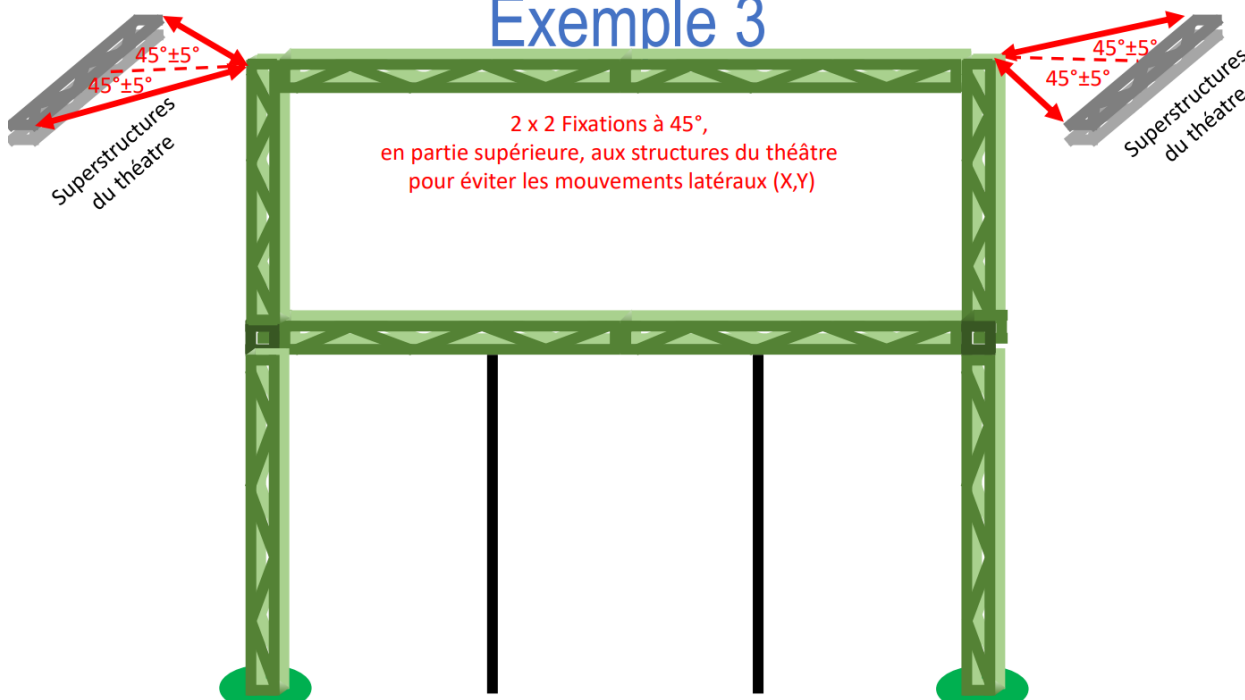
Exemple 2

Maintient en partie supérieure
pour éviter les mouvements
latéraux (X,Y)



Exemple 3

2 x 2 Fixations à 45°,
en partie supérieure, aux structures du théâtre
pour éviter les mouvements latéraux (X,Y)



4. MATERIEL ANNEXE ET ACCESSOIRES

- Il est indispensable de mettre à disposition des athlètes/performeurs plusieurs flacons d'un produit de type grip aid, à condition qu'il respecte le cahier des charges précisé dans les règlements techniques pole dance et/ou pole sports.
- Les poles doivent être soigneusement nettoyées après chaque passage, et pour cela il est fortement recommandé d'utiliser des chiffons en microfibre, et une solution

d'alcool isopropylique (99,99%) dilué à 50% dans de l'eau. Un nombre suffisant de flacons de produit et de chiffons en microfibre doit être mis à disposition des pole cleaners, qui doivent eux aussi être en nombre suffisant en fonction du nombre d'athlètes et de la durée de l'événement, et des athlètes dans chaque coulisse, des 2 côtés de la scène.

- L'espace échauffements doit être suffisamment vaste, et isolé du public et des juges, pour permettre aux athlètes/performers de s'échauffer, se concentrer, et plus généralement de se préparer, seuls ou avec l'aide de leurs coaches, dans de bonnes conditions
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de fournir aux athlètes/performers des bouteilles ou gourdes d'eau, des bananes et/ou des barres énergétiques, voire des tapis de yoga, des blocs et des sangles